

LE STATUT DE L'ENFANT CONFIÉ LA COMMISSION D'ÉVALUATION DE LA SITUATION ET DU STATUT DES ENFANTS CONFIÉS (CESSEC)

--- Module sur 2 jours ---

Ce module sur 2 jours permet aux participants :

- de faire des travaux d'appropriation d'un référentiel d'évaluation
- d'approfondir la question des changements de statuts
- de réfléchir sur certaines de leurs situations propres

La Loi du 14 mars 2016 sur la protection de l'enfance a profondément modifié la manière d'aborder la situation des enfants confiés.

C'est désormais en confrontant le recueil des besoins de l'enfant avec l'analyse de son mode de vie, ses ressources et son statut que les travailleurs sociaux vont devoir se questionner sur l'articulation de son projet personnalisé. (Projet pour l'enfant)

Pour répondre à ces objectifs, différentes possibilités existent juridiquement : les délégations d'autorité parentale, la tutelle, le délaissement parental, le statut de proche ou tiers digne de confiance, le tiers à titre bénévole, le statut de pupille de l'État.

L'attention continue et l'évaluation annuelle de l'adéquation du statut de l'enfant avec ses besoins et les ressources de l'environnement sont devenues obligatoires et demandent de la part de tous les travailleurs sociaux une vraie expertise pour répondre à cette obligation et par conséquent une connaissance fine des différents statuts pour l'enfant.

La CESSEC, instituée par la loi de mars 2016 se met peu à peu en place dans les départements. Quand doit-elle être saisie ? Quel doit être son mode de fonctionnement ? Comment son avis devra-t-il être suivi ? Quelles en seront les conséquences pour l'enfant et son devenir ? Pour les professionnels ?

OBJECTIFS :

- S'approprier les nouvelles dispositions de la loi du 14 mars 2016 relative à la protection de l'enfance, notamment concernant l'articulation entre les différents statuts de l'enfant accueilli
- Repérer les implications et les conséquences concrètes de cette loi dans le travail des professionnels
- Mesurer l'impact de ce nouveau dispositif sur le parcours de l'enfant
- Former des professionnels qui pourront devenir des personnes « ressources », dans le cadre du travail sur l'évaluation du statut de l'enfant, le travail de la commission, les formalités à accomplir, le suivi de l'évolution de la situation
- Former un « pôle de référence » sur les statuts de l'enfant et la CESSEC sur chaque département

PUBLIC : Cette formation a vocation à former les futurs membres d'une Cessec

- Membres composant une Cessec
- Travailleurs sociaux en charge du suivi des enfants placés
- Cadres travaillant en collaboration avec les travailleurs sociaux

CONTENU :

- Les besoins de l'enfant placé : l'attachement – l'appartenance – l'estime de soi – les apprentissages – la sécurité – le long terme (la sortie du dispositif)
- La filiation
- La loi du 14 mars 2016 :
 - ✓ L'examen annuel de la situation de l'enfant : ce que dit la loi.
Proposition et appropriation d'un référentiel ou grille d'observation à destination des travailleurs sociaux.
 - ✓ Les différents statuts possibles (avec utilisation d'une fiche technique pour chaque statut) : les délégations d'autorité parentale, la tutelle, le délaissement parental, le statut de proche ou tiers digne de confiance, le tiers à titre bénévole, le statut de pupille de l'État.
 - ✓ Le délaissement : définitions – comment le caractériser – les exigences de la loi.
 - ✓ L'organisation de la CESSEC (composition – règlement intérieur – préparation de la présentation des situations – invitations – place des familles et de l'enfant - compte rendu).
 - ✓ La commission d'examen des statuts de l'enfant au travers de l'analyse de situations concrètes.
- Faire évoluer le statut de l'enfant : à partir du référentiel proposé, comment faire pratiquement, quels sont les appuis possibles, avec quels documents ?
- Répondre aux questions pratiques de ses collègues sur le statut de l'enfant, le délaissement, le rôle du travailleur social, le rôle de la Cessec, les obligations légales...

MÉTHODOLOGIE :

- Apports théoriques suivi d'échanges avec les participants
- Analyse de cas
- Mises en situation
- Remise de supports : des fiches techniques, un référentiel, une fiche de « questions/réponses » afin de permettre aux participants d'être ensuite « personnes ressources » pour guider leurs collègues et répondre aux questions liées à ce nouveau mode de fonctionnement
- Réponses aux questions des participants et utilisation de leurs propres situations.

INTERVENANTS :

- [Bertrand MORIN](#) : Formateur, médiateur, ex directeur d'établissement médico-social
- [Lise-Marie SCHAFFHAUSER](#) : Juriste et formatrice en droit de la Famille

LIEU :

A la Fédération EFA – 221 rue La Fayette 75 010 PARIS ou
A la demande, au sein d'un organisme